



COMMUNE DE CHAMPCELLA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Champcella, légalement convoqué le vingt-deux mai 2025 s'est réuni à la mairie de Champcella, sous la présidence de Monsieur Jacques PONS, maire de Champcella.

Nombre de conseillers : en exercice **11** - présents **9** - votants **10**

Présents : REY Laura, REY Jean-Paul, PONS Jacques, CHEYLAN Patrick, JOUBERJEAN Sylvie, FANTONI Amandine, CLAVEL Simon, NOUBEL Christian, DONADU Antoine,

Absents : NAIMI Pierre, SALLEE Ludovic

Procurations : NAIMI Pierre à FANTONI Amandine

Secrétaire de séance : CLAVEL Simon

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025
Demande de subvention cabane d'alpage du Sellar
Demande de subvention cabane d'alpage du Clos St Jean
Demande de subvention cabane d'alpage du Clos Laffont
Demande de subvention cabane d'alpage des Eyssaumaures
Demande de subvention cabane d'alpage de la Mouthe
Demande de subvention cabane d'alpage de Tramouillon
Demande de subvention cabane d'alpage du Clos des Vignes
Demande de subvention Projet NEFE

QUESTIONS DIVERSES

Appel des élus
Émargement
Le quorum est atteint.

Le conseil décide de confier le secrétariat de séance à Simon CLAVEL

DÉLIBÉRATION N° 40/2025

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 20 mai 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

DECIDE

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20/05/2025

DÉLIBÉRATION N° 41/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage du SELLAR

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Création douche + WC
- Pose de fosse septique
- Tubage cheminée
- Réfection captage d'eau + pose d'un réservoir d'eau potable

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel- Cabane du Sellar		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	53 447,65 I	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 I	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	13 361,91 I	25,00%
Aide Région PACA :	16 034,30 I	30,00%
FEADER :	24 051,44 I	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	40 085,74 €	75,00%
Total des ressources :	53 447,65 I	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 42/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage du CLOS ST JEAN

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Tubage conduit de cheminée

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel - CLOT ST JEAN		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	4 055,35 I	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 I	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	1 013,84 I	25,00%
Aide Région PACA :	1 216,61 I	30,00%
FEADER :	1 824,91 I	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	3 041,51 €	75,00%
Total des ressources :	4 055,35 I	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 43/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage du CLOS LAFFONT

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Tubage conduit de cheminée

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel - CLOT LAFFONT		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	4 055,35 I	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 I	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	1 013,84 I	25,00%
Aide Région PACA :	1 216,61 I	30,00%
FEADER :	1 824,91 I	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	3 041,51 €	75,00%
Total des ressources :	4 055,35 I	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 44/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage des EYSSAUMAURES

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Tubage conduit de cheminée

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel - EYSSAUMAURES		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	4 055,35 I	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 I	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	1 013,84 I	25,00%
Aide Région PACA :	1 216,61 I	30,00%
FEADER :	1 824,91 I	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	3 041,51 €	75,00%
Total des ressources :	4 055,35 I	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 45/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage de LA MOUTHE

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Tubage conduit de cheminée

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel - LA MOUTHE		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	4 055,35 I	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 I	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	1 013,84 I	25,00%
Aide Région PACA :	1 216,61 I	30,00%
FEADER :	1 824,91 I	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	3 041,51 €	75,00%
Total des ressources :	4 055,35 I	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 46/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage de TRAMOUILLO

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Pose de WC + fosse septique
- Tubage conduit de cheminée

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel - TRAMOUILLON		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	13 282,65 I	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 I	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	3 320,66 I	25,00%
Aide Région PACA :	3 984,80 I	30,00%
FEADER :	5 977,19 I	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	9 961,99 €	75,00%
Total des ressources :	13 282,65 I	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 47/2025

Objet : Demande de subvention cabane d'alpage de CLOS DES VIGNES

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire des travaux de rénovation sur cette cabane d'alpage tel que :

- Tubage conduit de cheminée

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Plan de financement prévisionnel - CLOS DES VIGNES		
DEPENSES		
Dépenses plafonnées :	3 568,65 €	100,00%
RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION		
Financements publics déjà demandés ou perçus dans le cadre du projet :	0,00 €	0,00%
Autofinancement et contributions privées :	892,16 €	25,00%
Aide Région PACA :	1 070,60 €	30,00%
FEADER :	1 605,89 €	45,00%
Montant maximal d'aide publique à solliciter :	2 676,49 €	75,00%
Total des ressources :	3 568,65 €	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

APPROUVE le plan de financement

DECIDE d'inscrire cette opération au budget

CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région (FEADER) pour 75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 48/2025

Objet : Demande de subvention projet d'aménagement cour de l'école

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de faire quelques aménagements dans la cour de l'Ecole maternelle de Champcella, pour l'ombrager.

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide du Département à hauteur de 30 %

Aménagement cour de l'Ecole de Champcella : Plan de financement					
Dépenses			Recettes		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
aménagement	19 493,00 €	100%	Département	5 848 €	30%
		0%	Commune de Champcella	13 645 €	70%
TOTAL	19 493,00 €	100%	TOTAL	19 493,00 €	100%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré
(Pour : 10 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

- APPROUVE le plan de financement
- DECIDE d'inscrire cette opération au budget
- CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès du Département pour 30%, restera à charge de la commune 70% d'autofinancement.
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

-Sécurisation du site d'escalade du Pouit : plusieurs devis reçus, aujourd'hui l'arrêté est uniquement sur le secteur 3, le RTM propose dans un premier temps de purger que le secteur 3. Le conseil municipal opte pour le devis pour un montant de 3250 €.

-Il faudrait se positionner sur la maison du Ponteil, plusieurs personnes sont intéressées pour acheter cette maison. Savoir le coût si nous décidons de la renouveler.

-point SIVU : Françoise MESTRE ne renouvelle pas son contrat, à réfléchir à une nouvelle organisation interne à la rentrée. Comportement des enfants dans les transports, école, cantine...

- Questionnement sur Tramouillon, éventualité d'y installer une cuve pour l'eau potable.

- Discussion autour du futur aménagement de la cour d'école => les "bacs à arbre" seront amovibles de manière à ne pas gêner le déneigement, ou, si choix de ne plus déneiger au tractopelle, les arbres seront plantés en pleine terre. Ces derniers pourront aussi servir de "pare voiture-bélier" selon les normes.

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 19h46

Le Maire,
Jacques PONS

Le secrétaire de séance,
Simon CLAVEL